

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE RELATIVE A L'ELABORATION DES PLANS DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DES COMMUNES DE LISLE-SUR-TARN, DE MONTANS ET DE PUYCELSI

Par arrêté n°49_2026A en date du 23 juillet 2026, le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique pour une durée de 31 jours consécutifs, **du mardi 08 septembre 2026 (09h00) au jeudi 08 octobre 2026 (17h00)**. Cette enquête concerne :

- l'élaboration du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine lié au Site Patrimonial Remarquable de Lisle-sur-Tarn et de Montans ;
- l'élaboration du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine de la commune de Puycelsi, lié au Site Patrimonial Remarquable de Puycelsi et de Larroque.

Par décision n° E26000076/31 du 29 juin 2026, le Tribunal Administratif a désigné Monsieur Christian BAYLE en qualité de commissaire enquêteur et Mme Mathilde BRIAND en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Le siège de l'enquête publique est situé au siège administratif de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet.

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, les dossiers sont consultables selon les modalités suivantes :

- Pour l'ensemble des dossiers :
 - sur support numérique, au siège administratif de la Communauté d'Agglomération ;
 - sur le site internet de la Communauté d'Agglomération (rubrique Mon Agglo > Aménagement du territoire > Documents en vigueur > Plans locaux d'urbanisme > Enquête publique / En cours ou à venir).
- Consultation spécifique par commune :
 - Lisle-sur-Tarn et Montans : dossier du PVAP de Lisle-sur-Tarn et de Montans disponible en version papier à la mairie, aux jours et horaires d'ouverture habituels ;
 - Puycelsi : dossier du PVAP de Puycelsi disponible en version papier à la mairie, aux jours et horaires d'ouverture habituels ;

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté d'Agglomération (10 Route de Técou – 81600 Técou).

Les observations et propositions du public pourront être déposées :

- sur les registres d'enquête papier, disponibles à l'accueil des mairies de Lisle-sur-Tarn, de Montans et de Puycelsi ;
- sur le registre numérique disponible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération (rubrique Mon Agglo > Aménagement du territoire > Documents en vigueur > Plans locaux d'urbanisme > Enquête publique / En cours ou à venir) ;
- par courrier postal, à adresser au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Centre de ressources de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet – 10 Route de Técou – 81600 Técou ;
- par voie électronique, à l'adresse : enquetepublique.pvap@gaillac-graulhet.fr

Monsieur le commissaire enquêteur sera présent pour recueillir les observations du public, aux lieux, dates et heures suivants :

- **Samedi 19 septembre 2026** de 9h00 à 12h00 à la mairie de Puycelsi ;
- **Jeudi 24 septembre 2026** de 09h00 à 12h00 à la mairie de Puycelsi ;
- **Jeudi 24 septembre 2026** de 14h00 à 17h00 à la mairie de Lisle-sur-Tarn ;
- **Mercredi 30 septembre 2026** de 9h00 à 12h00 à la mairie de Montans
- **Lundi 05 octobre 2026** de 14h00 à 17h00 à la mairie de Lisle-sur-Tarn ;
- **Jeudi 08 octobre 2026** de 9h00 à 12h00 à la mairie de Puycelsi ;
- **Jeudi 08 octobre 2026** de 14h00 à 17h00 à la mairie de Lisle-sur-Tarn.

À l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur. Toute contribution parvenue avant le mardi 08 septembre 2026 (09h00) ou après le jeudi 08 octobre 2026 (17h00) ne sera pas prise en compte, quel que soit son mode de dépôt. L'intégralité des observations recevables déposées par le public seront reportées sur le registre numérique.

Un avis au public, faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique et portant les présentes indications à la connaissance du public, sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux locaux diffusés dans le département (La Dépêche et Le Tarn Libre). Cet avis sera également affiché au siège de la Communauté d'Agglomération, dans les mairies de Lisle-sur-Tarn, de Montans et de Puycelsi et à l'intérieur du périmètre des Sites Patrimoniaux Remarquables concernés, de manière visible depuis la voie publique.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et horaires habituels d'ouverture, en mairie de Lisle-sur-Tarn, de Montans et de Puycelsi, ainsi que sur le site internet de la Communauté d'Agglomération (rubrique Mon Agglo > Aménagement du territoire > Documents en vigueur > Plan Local d'Urbanisme (PLU) > Enquête publique clôturée). L'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Occitanie, en application de l'article R104-35 du code de l'urbanisme, confirme l'absence de nécessité de réalisation d'une évaluation environnementale sur chacun des dossiers (disponible en ligne sur le site de la MRAe : www.mrae.developpement-durable.gouv.fr).

À l'issue de l'enquête publique, la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet pourra approuver, par délibération, les projets de Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine de Lisle-sur-Tarn, de Montans et de Puycelsi, en décidant éventuellement d'y apporter les modifications nécessaires pour tenir compte des avis émis par les personnes publiques associées, des observations, demandes ou propositions formulées lors de l'enquête et de l'avis motivé du commissaire enquêteur.

La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, en tant que personne morale de droit public, est responsable de toute décision relative aux dossiers de cette enquête publique unique et de sa conduite. Pour toute information complémentaire sur les dossiers d'enquête, vous pouvez contacter la Communauté d'Agglomération (10 Route de Técou – 81600 Técou).